

Montreuil, le 09/03/2010  
ACOSS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DU  
RECOUVREMENT ET DU SERVICE

## LETTRE CIRCULAIRE N° 2010-039

**OBJET :** Instauration du versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code général des Collectivités Territoriales)

- *Création d'un périmètre de transport urbain sur le territoire de la Commune de MANOSQUE.*
- *A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le versement transport est instauré sur ce périmètre de transports urbains, au taux de 0,55 %.*
- *Attribution du numéro identifiant 9300402.*
- *Coordonnées postales, comptables et bancaires.*

Par une délibération du 10 décembre 1991, le Conseil Municipal de la Ville de MANOSQUE a sollicité l'institution d'un périmètre de transports urbains (PTU) coïncidant avec les limites du territoire communal.

Par un arrêté du 30 juin 1992, la Préfecture des Alpes de Haute-Provence a constaté la création de ce PTU.

Par une délibération du 17 septembre 2009, le Conseil municipal a décidé d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le versement transport sur son PTU, avec application d'un taux de 0,55 %.

Le numéro identifiant **9300402** est attribué à cette nouvelle Autorité Organisatrice de Transports (AOT).

Toute correspondance qui lui est destinée doit être transmise à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE MANOSQUE**

**Place de l'Hôtel de ville**

**BP 107**

**04101 MANOSQUE CEDEX**

Les coordonnées comptables et bancaires de l'AOT sont les suivantes :

**TRESORERIE PRINCIPALE**

**230 B, Avenue de la Libération**

**04100 MANOSQUE**

**BDF DIGNE LES BAINS**

**30001 00327 D042000000 93**

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau, ci-joint.

**Le Directeur**

**Pierre RICORDEAU**

## CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

### VILLE DE MANOSQUE

IDENTIFIANT N° 9300402

COMMUNE CONCERNEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
MANOSQUE (Insee 04112)	04100	0,55 %	01/01/2010	URSSAF DE DIGNE LES BAINS

**Bénéficiaire du versement transport :**

MAIRIE DE MANOSQUE  
Place l'Hôtel de ville  
BP 107  
04101 MANOSQUE CEDEX

**Comptable dont dépend le bénéficiaire :**

TRESORERIE PRINCIPALE  
230B, Avenue de la Libération  
04100 MANOSQUE

BDF DIGNE LES BAINS  
30001 00327 D042 000000 93